

Golou et les siens posent leurs valises au BR



Le Journal de

NOTRE EPOQUE

Journal Beninois d'investigation, d'analyse et de publicité

Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

www.notreepoque.bj

N° 226 du Vendredi 26 Février 2021

Le Centre de Formation & de Perfectionnement

LOLO



DEVENEZ
styliste-modéliste-tailleur pro

EN 6 MOIS

Conditions : Être un professionnel de la mode ou déjà diplômé.

Processeur Intel® i5 10

Immobilier en face de « Africa Land »

Lot 1000 m²

BÉNIN/TABLE RONDE DE RÉFLEXION ENTRE UNIVERSITÉS-ENTREPRISES-DÉCIDEURS

P-3

Un creuset pour l'emploi adéquat des jeunes



Élection présidentielle 2021/ Conférence de presse du duo Kohoué et Agossa

P-10

« L'opposition est bel et bien présente à l'élection présidentielle »

Présidentielle 2021/ Coordination Nationale de Campagne

P.2

Les hommes de terrain de TALON-TALATA dévoilés

100 milliards pour financer l'agriculture

Une quinzaine de SFD s'approprient les offres du FNDA

P.2

Vie des institutions

La Cour constitutionnelle réintègre ses anciens bureaux

P.2

Assemblée Générale Elective du Bureau du Cnos-Ben
Stop et fin des candidatures pour le renouvellement

P.9



Votre Spécialiste
en Ingénierie de
Revêtements
et des Constructions
Modernes.

00229 52 38 51 00

00229 99 71 10 62

zbgroupbtp@yahoo.fr

Akpakpa - Cotonou, BENIN



TENDANCES ACTUELLES

Football : La CAF au fond du Trou ?

Le dossier de candidature à l'élection de la présidence de la CAF se transforme en un examen d'étude de dossier par la FIFA.

On savait depuis 2019 que la CAF avait touché le fond, mais l'on ne pouvait imaginer qu'elle était tombée si bas. Dès fin décembre 2020, et la première semaine du mois de janvier 2021, la Confédération africaine de football a multiplié des communiqués semant la confusion dans la tête des fans, des électeurs et même des candidats. Elle savait qu'elle était attendue le 12 janvier 2021 pour annoncer officiellement qui est éligible et qui ne l'est pas.

Une CAF désemparée.

Entre le 5 et le 9 janvier 2021, la CAF est complètement désorientée, elle n'a plus le contrôle de la situation. A trois jours du verdict de l'annonce des candidatures, elle monte au créneau et étale un chapelet d'explications. Quelques parties du communiqué du 9 janvier 2021 sont évocatrices de la pression qu'elle subit : « La commission de gouvernance de la CAF devra soumettre, à la commission de contrôle de la FIFA, les candidatures reçues pour le poste de président de la CAF, étant entendu que le président de la CAF a vocation à devenir vice-président de la FIFA. » Au-delà du principe et du respect des textes, on peut sans risque de se tromper parler d'une vassalisation de la CAF sous Infantino. D'ailleurs le dernier paragraphe du communiqué du 9 janvier 2021 fait dans le politiquement correct mais à y voir de prêt, la CAF a la tête dans le guidon tandis que la FIFA a le frein en main. Cet extrait illustre bien cette caricature : « La commission de gouvernance de la CAF devra déterminer, avec la commission de contrôle de la FIFA, une date d'officialisation dans les plus brefs délais, de la liste définitive de tous les candidats à toutes les élections à savoir : membres du comité exécutif, membres du conseil de la FIFA et président de la CAF. »

Une CAF soumise ?

Entre le 5 et 6 janvier 2021, elle valide les candidatures de l'ivoirien Jacques Anouma, ancien président de la Fédération ivoirienne de football et du Sénégalais Augustin Senghor, actuel président de la Fédération sénégalaise de football, et programme une audition le 28 janvier au Caire pour les candidats sud-africain et mauritanien, respectivement Patrice Motsepe et Ahmed Yahya. La commission de la gouvernance de la CAF a annoncé le 6 janvier 2020, qu'elle procéderait à la vérification de dossiers complémentaires de ces deux derniers. Dans la foulée, le président de la Fédération mauritanienne de football envoie à travers un courrier un violent tacle à CAF. En somme, elle jetterait de l'opprobre sur sa candidature par ce procédé de proclamation des résultats et le défavoriserait dans son début de campagne.

La FIFA smashe la CAF

Les résultats de ce qui peut être considéré comme un examen sont tombés le 26 janvier 2021. En clair, la FIFA a anticipé, elle devance la CAF qui a prévu ses auditions le 28 janvier 2021. A part Ahmad Ahmad qui est déclaré inéligible au poste de président de la Confédération africaine de football, les 4 autres candidatures sont validées. Cette décision de la FIFA met la commission de la gouvernance de la CAF en difficulté.

Une audition qui compte pour du beurre ?

La commission de gouvernance aura-t-elle du caractère pour aller contre la FIFA ? Pas si évident que ça car le président de la Fédération internationale de football association, Gianni Infantino est à la baguette sur le continent. Qui osera le défier ? Constant Omari, un des puissants hommes du football africain et Khireddine Zetchi, ont vu leur candidature invalidée à la FIFA. A qui le tour prochainement ? La CAF est-elle indépendante ou inféodée à la FIFA ? Elle semble perdre tout pouvoir. Et même après la décision du TAS qui rétablit le président Ahmad Ahmad dans ses droits, le comité exécutif de la Confédération africaine de football, dans une nouvelle comédie, demande à la FIFA de trancher. Les dates du 2 et du 3 mars seront décisives pour Ahmad Ahmad et tout le football africain au tribunal arbitral du sport.

Hugues Zinsou Zounon



Édité par GEEK BENIN

Directeur Général et de publication
Prudence SEKODO
95 692 885

Conseillers éditoriaux
Léon KOBOUTE
Luc Aimé DANSOU

Directeur de la rédaction
Hervé Prudence HESSOU

Rédacteur en chef
Jesdias LIKPETE

Rédaction
Ambroise AMETOWONA
Kangny Damascène
Desk Sport

Gaël HESSOU
Aubin Monge BANKOLE
Rogerio APLOGAN

Correspondant
Kanon NONDICHAO
(Abomey)
Aristide ABIDJO (Lomé)
Service Commercial
Sidoine YEHOUESSI
(95 814 065)

Tourisme L'aéroport de Cotonou vous invite à la découverte du « mur de la Destination Bénin ».



Depuis plusieurs mois, sous l'impulsion du gouvernement du Président TALON, l'aéroport de Cotonou se modernise à travers de grands travaux de rénovation. Le dernier symbole en date, signe manifeste de la volonté des équipes de la Société des Aéroports du Bénin (SAB) d'améliorer l'image de marque de l'aéroport de Cotonou, est le « mur de la Destination Bénin ». Imposant, coloré et attrayant, ce

mur repart sur plusieurs affiches situées aussi bien dans le hall d'enregistrement qu'à la salle d'embarquement est inspiré de la campagne digitale « Destination Bénin » initiée par le gouvernement en marge de la tournée de reddition de compte du Président Patrice TALON en novembre 2020. Il présente plusieurs attraits culturels et touristiques ainsi qu'une mosaïque récapitulative des 77 communes constitutives des 12 départements du Bénin avec en prime le mot « Bienvenue » dans la langue de la localité.

Ce mur s'offre fièrement à la découverte des usagers, voyageurs, curieux qui soit n'hésitent pas à s'interroger sur tel ou tel symbole de commune ou à

immortaliser ce moment d'immersion au cœur du Bénin en prenant des photos souvenirs. A votre prochain passage dans l'aéroport de Cotonou, n'oubliez pas de vérifier que votre commune figure en bonne place sur le « mur de la Destination Bénin » mais surtout, offrez-vous une belle photo souvenir. Le Bénin qui se révèle est déjà visible depuis à l'aéroport de Cotonou, vitrine du pays.



100 milliards pour financer l'agriculture

Une quinzaine de SFD s'approprient les offres du FNDA

Il y a quelques mois, quinze Systèmes Financiers Décentralisés se sont engagés aux côtés du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) pour financer le secteur agricole au Bénin. Malgré cet acte historique, les exploitants agricoles sont toujours confrontés à des difficultés pour accéder aux fonds mis à leur disposition. C'est pour corriger ces imperfections que les acteurs

du secteur se sont retrouvés ce mercredi 24 février 2021 au siège du Consortium Alafia à Cotonou. Cette rencontre qui intervient quelques mois après la signature des conventions, s'inscrit dans la logique du renforcement des capacités d'intervention du FNDA, dans son rôle de levier d'investissement privé dans le secteur agricole. Après avoir présenté le FNDA

comme un instrument catalyseur où convergeront désormais toutes les actions liées au financement agricole au Bénin, Valère Houssou, Directeur Général du Fonds National de Développement Agricole (Fnda) a insisté sur le bien-fondé et l'importance de ces travaux. « Nous avons reçu des plaintes. Nous avons signé des conventions de partenariat mais rien ne bouge. Si le FNDA doit bien fonctionner, ce ne sera pas sans vous. Nous devons trouver des solutions. C'est l'utilité de cette rencontre », a-t-il laissé entendre. En attendant l'engouement de toutes les institutions légales de microfinance, le Directeur Général du FNDA a exhorté les SFD à être désormais moins frileux et à faire des conventions, de véritables outils de facilitation de l'accès du monde agricole à leurs guichets respectifs. Pour le Directeur Général de l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés (APSFD), c'est un nouveau jour et une bonne nouvelle pour les producteurs qui jusqu'à présent étaient désespérés. Selon Ignace Dovi, l'intervention du Directeur Général du FNDA montre à suffisance que quelque part, il y a eu des interrogations dans la mise en œuvre de ce partenariat. C'est pour cela, qu'il a fait savoir qu'il est nécessaire de faire de ces échanges, une rencontre de vérité.

« Que ce qui bloque soit débloqué pour le bonheur des promoteurs agricoles », va-t-il lâcher. Par ailleurs, une synthèse des difficultés des SFD et approches de solutions a été présentée à l'assistance. Mais avant ça, les promoteurs des Systèmes Financiers Décentralisés ont eu droit à la présentation des offres du FNDA.



COMMUNIQUE

La Cour constitutionnelle réintègre ses anciens locaux sis à Ganhi, avenue du Gouverneur Général PONTY.

A cet effet, elle tiendra sa toute première audience publique le jeudi 04 mars 2021 à 09 heures précises auudit lieu.



Présidentielle 2021

Liste des membres de la Coordination Nationale de Campagne du duo Candidat TALON-TALATA

Ca y est, la liste des membres de la Coordination Nationale de Campagne du duo Candidat TALON-TALATA est enfin connue depuis le soir du mercredi 24 février 2021.

Elle est composée de 22 compétences dont des membres de partis politiques portant la candidature du duo, ainsi que de proches collaborateurs.

BLOC RÉPUBLICAIN (BR)

1. Abdoulaye BIO TCHAN
2. Robert GBIAN

3. André Biaou OKOUNLOLA

4. Barthélémy KASSA

UNION PROGRESSISTE (UP)

5. Pascal Irénée KOUPAKI
6. Mathurin Coffi NAGO
7. Augustin AHOUANVOÉ-BLA
8. Mora SANNI

Union Démocratique pour un Bénin Nouveau (UDBN)

9. Cyrille DJIKUI
10. Éric DEGUÉNON
- Parti du Renouveau Démocratique (PRD)
11. Emmanuel ZOSSOU
12. Charlemagne HONFO

- Mouvement des Élites Engagés pour l'Émancipation du Bénin (MOELE-BÉNIN)
13. Céphise BEO AGUIAR
 14. Bilikissou SALAHOU

Les personnes représentant le duo

15. Olivier BOKO
16. Sédami Mèdegan FAGLA
17. Sofiatou SHANOU

La Coordination Nationale de Campagne comprend également deux comités techniques qui lui viendront en appui. Il s'agit du comité technique en charge des médias et du comité technique en charge de la logistique et du matériel.

COMITÉ TECHNIQUE CHAR-

- GÉ DES MÉDIAS
18. Alain OROUNLA
 19. Wilfried Léandre HOUNGBEDJI
 20. Edouard LOKO

COMITÉ TECHNIQUE CHARGÉ DE LA LOGISTIQUE ET DU MATERIEL

21. Adam BAGOUDOU
22. Orden ALLADATIN

Ces deux comités techniques sont placés sous la supervision de Olivier BOKO.

La coordination nationale de campagne du duo TALON-TALATA a pour coordonnateur national Abdoulaye BIO TCHAN et rapporteur Bilikissou SALIOU. C'est donc cette équipe de choc qui est chargée désormais de conduire les manœuvres devant porter en triomphe le duo TALON-TALATA au terme du scrutin présidentiel du 11 avril 2021 au Bénin.

Qui est Céphise BEO AGUIAR ?

BEO AGUIAR Mèdassi Didier Céphise, originaire de Zè, est né le 26 septembre 1977 à Parakou où il a fait tout son cycle scolaire avant d'atterrir à l'université d'Abomey-Calavi. Il est marié et père de 04 enfants. Céphise BEO AGUIAR est depuis décembre 2016 Directeur en charge de la coopération et des programmes de volontariat à l'Office béninois des services de volontariat des jeunes, sous tutelle du ministère en charge

MESSAGE DU MAIRE LUC SETONDJI ATROKPO, PRÉSIDENT DE L'ANCB FACE A LA DEUXIÈME VAGUE DE LA PANDEMIE DU COVID-19 AU BENIN

Chers collègues maires
Chers acteurs communaux à divers niveaux

Chères populations

Notre pays fait face depuis quelques semaines à une deuxième vague de la pandémie du COVID-19. Cette deuxième vague qui semble plus virulente et plus meurtrière que la première, appelle de notre part une réaction collective.

GRANDES DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES DU 24 FEVRIER 2021

Adoption du décret portant mise en place d'une commission ad hoc de négociation des contrats pétroliers et nomination de ses membres. Renforcement de la desserte en eau potable des quartiers de Fidjrossé dans la com-

de l'emploi. L'homme est enseignant de lettres, consultant en communication politique et également analyste politique. Céphise BEO AGUIAR est doctorant en communication. Ancien leader du mouvement étudiant, militant des causes de jeunesse et acteur politique, Céphise BEO AGUIAR a surtout fait ses armes sous l'ombre de Bruno AMOUSSOU entre. Il est Secrétaire général du Parti Mouvement des élites engagées

pour l'émancipation du Bénin, (MOELE-BÉNIN) depuis la création du Parti en 2018, Parti dirigé par Jacques AYADJI. Jeune et pétant d'expériences militantes et politiques, Céphise BEO AGUIAR est un communicateur et orateur politique. Pour une campagne présidentielle, l'homme est fort indiqué autant en élaboration de stratégies que de prises de parole pour vendre et défendre le projet politique du duo candidat.

J'invite donc les élus, les cadres et les populations de l'ensemble des 77 communes du Bénin, à respecter avec une extrême rigueur, les mesures barrières à savoir le port de masque en tout temps et en tout lieu ; le respect de la distanciation sociale d'au moins un mètre ; le lavage systématique des mains à l'eau et au savon ou l'utilisation d'un

gel hydro alcoolique, la limitation des déplacements etc. J'exhorter également chacun de nous à faire confiance aux autorités gouvernementales dont la gestion nous a permis d'être relativement épargnés depuis le début de la pandémie. Ensemble mobilisons-nous dans la rigueur et la discipline pour vaincre le Coronavirus.

d'étape de la mise en œuvre des mesures urgentes d'amélioration et de renforcement de la fourniture d'eau potable aux établissements scolaires publics dans le cadre des mesures de lutte contre la COVID-19.

La mise en place d'un système de personnalisation de passeports ordinaires biométriques et digitalisation du processus de demande et de délivrance (ePasseport); Approbation du compte rendu

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministre de l'Eau et des Mines veillera à leur bonne consécration, dans le respect des délais contractuels, par l'entité compétente.

Il est mis en place d'un système de personnalisation des passeports ordinaires biométriques et digitalisation du processus de demande et de délivrance (ePasseport).

L'approbation d'un tel dispositif administratif pour moderniser les services chargés de la délivrance des documents de voyage notamment sur les volets relatifs à la gestion des processus de personnalisation des passeports ordinaires biométriques et la fourniture de services aux voyageurs.

C'est pourquoi, il est indispensable d'assurer des déplacements de personnes d'une part et de délivrance des passeports de voyage de l'autre part, leur assurer que la délivrance des passeports d'autre part.

Il approuve la performance de cette opération, le Conseil a autorisé la réfection des passeports pour la mise en œuvre des projets d'approvisionnement des organismes indiqués qui sont dans notre

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministre de l'Eau et des Mines veillera à leur bonne consécration, dans le respect des délais contractuels, par l'entité compétente.

Il est mis en place d'un système de personnalisation des passeports ordinaires biométriques et digitalisation du processus de demande et de délivrance (ePasseport).

L'approbation d'un tel dispositif administratif pour moderniser les services chargés de la délivrance des documents de voyage notamment sur les volets relatifs à la gestion des processus de personnalisation des passeports ordinaires biométriques et la fourniture de services aux voyageurs.

C'est pourquoi, il est indispensable d'assurer des déplacements de personnes d'une part et de délivrance des passeports de voyage de l'autre part, leur assurer que la délivrance des passeports d'autre part.

Il approuve la performance de cette opération, le Conseil a autorisé la réfection des passeports pour la mise en œuvre des projets d'approvisionnement des organismes indiqués qui sont dans notre

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d'affaires. Cela est en conformité à la station de transformation de l'offre d'affaires.

Le ministère compétent sur la modification d'une production compétente déposée au nom de l'Etat dans le cadre d'offre d

Bénin/Table ronde de réflexion entre universités-entreprises-décodeurs Un creuset pour l'emploi adéquat des jeunes



Démarré ce jeudi 25 février 2021, au Novotel Orisha en présence de plusieurs acteurs sociaux et politiques, la table ronde de réflexion entre universités, entreprises et décideurs permettra à la jeunesse la redynamisation de sa vision en matière d'emplois.

La situation de l'employabilité au Bénin en Afrique et dans le monde n'est plus reluisante. Il n'est plus un secret pour personne que la reconversion vers les formations professionnelles sont une nécessité dans notre monde d'aujourd'hui. C'est dans ce cadre que la table ronde de réflexion entre universités, entreprises et décideurs a été initiée. À l'entame du lancement ce matin, le représentant des étudiants a exprimé ses sentiments d'espoirs et de satisfactions " c'est avec la rencontre de toutes les couches qui traitent les questions de

l'emploi, il serait mieux de définir cette politique qui nous aidera à trouver un mieux être après notre formation."

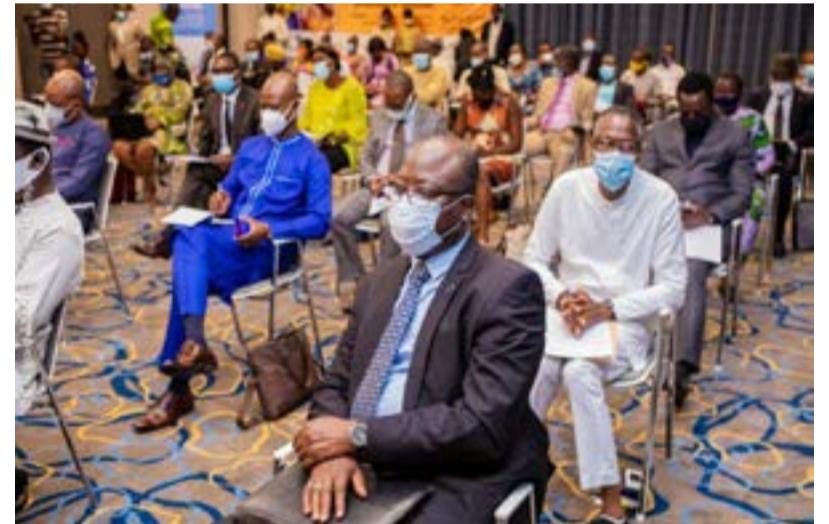
La formation sur l'employabilité est une phase décisive dans la vie. Selon la représentante du ministère de l'enseignement supérieur " nous avons noté des soucis que posent l'employabilité de nos jours et cela juste parce-que nous entretenons beaucoup de filières non porteuses. " elle poursuit "Et nous devons y réfléchir." Si la question de l'employabilité est complexe de nos jours au Bénin et dans le monde, quelle est la participation des nations unies? Le coordonnateur résident du système des nations unies, a d'abord adressé ses salutations au président de la république, au ministre d'État et à son gouvernement, il a reconnu les efforts que font les universités et les structures privées qui

accompagnent le secteur de l'emploi, avant d'étaler le programme du système des nations unies sur les questions de l'emploi au Bénin et dans le monde.

Selon la ministère de l'enseignement supérieur, Eléonore Yayi Ladékan, plusieurs questions se posent " question d'insertion professionnel, la question de l'employabilité? Que deviennent après les étudiants que nous formons? Le montage du curricula dans l'accueil et autres...quel sentiment anime l'employeur après avoir reçu l'étudiant ? Du côté de l'étudiant quel sentiment l'anime après avoir été dans une structure X ou Y? Tellement de questions." a telle soulignée. Elle poursuit " ceci n'est pas un problème spécifique mais global dans la sous-région. Car ce ne serait pas une assise de plus mais plutôt un moment de réflexion pour changer les comportements et la donne. Le débat sera sur la table pour qu'on trouve des solutions adéquate."

Pour le coordonnateur du système des nations unies " il est urgent d'amorcer l'évolution du domaine de l'emploi car nous sommes à moins de dix ans de l'objectif fixé. Il exhorte les différents cadres à se rendre disponible pour l'engagement de cette table ronde.

Les étudiants l'Université d'Abomey Calavi ont égayé les participants par une très belle prestation de sketch sur l'emploi.



«En 2016, le gouvernement a organisé les états du marché de l'emploi pour 3 à 4 millions de jeunes en sous emplois ou en chômage » note Abdoulaye Bio Tchané, ministre d'État du Bénin. C'est de cet rapport que nous avons jugé qu'à défaut, le

socle de sous emploi il faut créer les emplois nouveau. Plus de 800.000 emplois ont été créé, mais face à un taux d'un million il y'a du chemin à faire. Si nous continuons sur ce chemin nous allons réduire le taux de chômage considérablement.

Il y'a deux ans nous avons organisé avec le chef de l'État Patrice Talon, une table ronde sur la nouvelle stratégie de la formation professionnel et technique afin d'avoir une reconversion avantageuse des jeunes. Pour le ministre d'État " Nous savons que l'agriculture consomme 30 pour cent des jeunes du secteur. Mais pour les autres secteurs ? Quel domaine ?

Il faut un tel creuset pour parler avec les patrons, les chefs d'entreprises et les travailleurs eux mêmes. La table ronde de ce matin est très important pour encourager les organisateurs, les enseignants qui souhaitent une transformation et les entreprises souhaitent que demain les apprenants qui viennent sur le marché soient un peu plus adapté aux besoins des entreprises de notre pays.



Code de déontologie de la presse béninoise

Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Des instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, prennent toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont : Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies.

Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexacts publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que

ce soit. Il ne céde à aucune pression et n'accepte de directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct" ou d'un "direct", d'éléments d'information ou de publicité.

Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession

de journaliste.

Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, œuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

Justice

Les Résultats du CAPA

REPUBLIC DU BENIN
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION
CERTIFICAT D'APTITUDE A LA PROFESSION D'AVOCAT
RESULTAT D'ADMISSIBILITE (ECRIT) 2019 - 2020

N°	NOM	PRENOMS	Culture Générale		Moyenne	Décision du Jury	
			Modèle Juridique	Alternatif et Réglement des Conflicts			Droit Procès
101	HOUNISOU	Gérard N.	29,00	29,00	58,00	28,39	Refusé(e)
102	HOUNISOU	W. Boris Oliver	38,90	38,00	76,90	38,23	Refusé(e)
103	HOUNISOU	H. S. Vivien	29,00	31,00	57,00	36,00	Refusé(e)
104	HOUNTON	Koffi Bruno	33,00	32,00	64,50	44,00	Admissible
105	HOUNTONDOU	Randolph M. S.	38,00	31,50	69,50	32,98	Admissible
106	HOUTONNAGNON	Fridys H. V.	31,00	31,00	62,00	30,00	Accepté(e)
107	HOUNVIDE	Z. Charles	34,00	33,50	67,50	33,72	Accepté(e)
108	HOUNZALI	Marie-Claire	39,00	39,50	78,50	39,25	Accepté(e)
109	HOUSSOU	François-Xavier	38,00	35,50	73,50	37,50	Accepté(e)
110	IDU-KOLAWOLE	O. Djemass	31,00	30,00	61,75	31,75	Refusé(e)
111	HODISSOU	Isoufou	33,00	31,00	63,50	32,85	Admissible
112	KABOURÉ	Patricia Martine D. C.	33,50	33,00	66,50	33,67	Admissible
113	KANA-GADA	Boris	32,50	35,00	67,50	33,00	Accepté(e)
114	KANDANTY NAMOIMA	M'Beddo Roger	35,00	32,50	67,50	33,57	Admissible
115	KARIMOU	H. Admirel	31,00	33,00	64,00	31,78	Admissible
116	KASSA	H. Ernest	32,00	30,00	62,75	31,37	Admissible
117	KEREKOU	Saxa	32,00	30,00	62,00	30,00	Admissible
118	KETEVI	Isoufou A.	35,00	38,50	73,50	37,72	Accepté(e)
119	KODJA	Isidore N.	35,00	32,00	67,00	33,00	Admissible
120	KOLA	Florence	35,00	35,50	70,50	35,25	Accepté(e)
121	KOLLE	Adrien	36,00	37,50	73,50	36,25	Admissible
122	KONON	H. Robert	31,00	33,00	64,00	31,33	Admissible
123	KOUDADJA	Prudence	31,00	30,00	61,00	30,50	Accepté(e)
124	KOUDOU	Benjamin	33,00	38,50	71,50	33,75	Admissible
125	KOUGBLEOU	Amzad	31,00	30,00	61,50	30,75	Admissible
126	KOUGNMON	Eduard Glama	36,00	30,00	66,00	33,00	Accepté(e)

Signature : *Edouard Glama*

REPUBLIC DU BENIN
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION
CERTIFICAT D'APTITUDE A LA PROFESSION D'AVOCAT
RESULTAT D'ADMISSIBILITE (ECRIT) 2019 - 2020

N°	NOM	PRENOMS	Culture Générale		Moyenne	Décision du Jury	
			Modèle Juridique	Alternatif et Réglement des Conflicts			Droit Procès
117	HIBRETON	Ugoval Yves	38,50	31,00	69,50	35,56	Accepté(e)
118	HIBELLO	Zoukou A. A.	38,00	33,75	71,75	36,25	Accepté(e)
119	HIBESSAN	Ras Patricia	33,50	37,50	71,00	35,63	Accepté(e)
120	HIBOUYD	David	33,00	38,00	71,00	35,56	Accepté(e)
121	HIBOC	Withied Romuald	33,00	33,50	66,50	33,56	Admissible
122	HIBOGNON	Louis G.	35,50	33,00	68,50	33,25	Admissible
123	HIBOKO	F. Irénée	39,00	38,00	77,00	39,67	Accepté(e)
124	HIBOKO HOUESSOU	François de Salle	32,00	37,00	61,00	30,50	Accepté(e)
125	HIBOKO	Wimetsi Auroel	36,00	36,00	72,00	36,00	Accepté(e)
126	HIBOUKARI	D. Apessani	38,00	37,00	75,00	38,50	Accepté(e)
127	HIBOURAIMA	Mohamedou A.	38,00	38,00	76,00	38,00	Accepté(e)
128	HICAPO-CHICHE	Gambou Imerina	36,00	38,00	74,00	37,00	Accepté(e)
129	HICHABI	Obaly	39,00	38,00	77,00	38,50	Accepté(e)
130	HICHIDOKOFAN	Adelphie Claverine	38,00	38,00	76,00	38,00	Accepté(e)
131	HICHOUC	Innack	31,00	30,00	61,00	30,00	Refusé(e)
132	HICLÉGOU	Ghislaine	32,00	30,00	62,00	30,00	Accepté(e)
133	HICOFFI	Flourence H.	33,00	35,50	71,25	33,50	Accepté(e)
134	HIDA SILVA	Chabi Tassé	39,00	37,00	72,75	32,75	Accepté(e)
135	HIDAH ZOCLANLOUNION	Jeanne M.	33,00	33,25	66,25	33,25	Accepté(e)
136	HIDANGINOU	Barthélémy	31,00	31,25	62,50	31,25	Accepté(e)
137	HIDANGOU SAPOHO	Alphonse	38,00	31,25	69,25	31,25	Accepté(e)
138	HIDANSI	Mondial	37,50	38,00	75,50	37,50	Accepté(e)
139	HIDANSOU	G. Lucie	38,00	30,50	68,50	34,25	Accepté(e)
140	HIDASSI	Akougnon Clément	38,00	30,00	68,00	34,00	Accepté(e)
141	HIDAVAKAN	Mahmane K.	31,00	31,00	62,00	31,00	Accepté(e)

Signature : *Edouard Glama*

REPUBLIC DU BENIN
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION
CERTIFICAT D'APTITUDE A LA PROFESSION D'AVOCAT
RESULTAT D'ADMISSIBILITE (ECRIT) 2019 - 2020

N°	NOM	PRENOMS	Culture Générale		Moyenne	Décision du Jury	
			Modèle Juridique	Alternatif et Réglement des Conflicts			Droit Procès
142	HIDIMATIN	M. H. Camille	37,00	32,00	69,00	32,75	Accepté(e)
143	HIDOMET	Faithline	38,00	38,00	76,00	38,00	Accepté(e)
144	HIDANKOU	Olympe	38,00	33,00	71,00	34,50	Admissible
145	HIDANMAYO	J. Polycarpe	34,00	34,50	68,50	34,25	Admissible
146	HIDANRAGAMASSI	Katouane	33,50	38,00	71,50	34,75	Admissible
147	HIDARADESSI	G. Madi	38,00	37,00	75,00	37,50	Refusé(e)
148	HIDASSEMBOU	Rasul	31,00	30,00	61,00	30,50	Refusé(e)
149	HIDENAMATO	H. Salomé	36,00	36,00	72,00	36,00	Accepté(e)
150	HIDENOU	G. Richard	35,00	31,00	66,50	33,25	Admissible
151	HIDENOU	Silvère B.	35,00	35,50	70,50	35,75	Accepté(e)
152	HIDENOU	Isoufou	37,50	32,50	70,00	34,00	Admissible
153	HIDEGBO	G. Carole	35,00	33,00	68,00	33,00	Admissible
154	HIDELBENOU	H. Gassé	38,00	31,00	69,50	33,00	Admissible
155	HIDILIOU	Louis Rodrigue	38,00	35,00	73,00	36,50	Accepté(e)
156	HIDACADJA	B. Sime	38,00	37,00	75,00	37,50	Accepté(e)
157	HIDANMAGNON	Gide G.	33,00	33,00	66,00	33,00	Admissible
158	HIDANONILOUNOU	A. Emmanuel	38,00	32,50	70,50	33,25	Admissible
159	HIDANONILOUNOU	Koris Agnieszka	38,00	36,00	74,00	34,50	Accepté(e)
160	HIDONONI	Antoine	32,50	36,00	68,50	33,25	Accepté(e)
161	HIDOUTHOU	M. M. Pandieu	39,00	38,50	77,50	38,25	Accepté(e)
162	HIDOGORE	C. Jean-Marie	32,00	31,50	63,50	31,50	Accepté(e)
163	HIDONAU	Lali	30,00	31,50	61,75	31,25	Admissible
164	HIDOURON	Chou	38,00	33,00	71,00	35,50	Accepté(e)
165	HIDOUROU	Tessai Jean-Désiré	35,00	36,50	71,50	36,00	Accepté(e)
166	HIDOUKOGBE	H. Paul	35,00	31,75	66,75	33,75	Refusé(e)
167	HIDOULEGHE	Christine	38,00	31,50	69,50	34,25	Accepté(e)

Signature : *Edouard Glama*

REPUBLIC DU BENIN
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION
CERTIFICAT D'APTITUDE A LA PROFESSION D'AVOCAT
RESULTAT D'ADMISSIBILITE (ECRIT) 2019 - 2020

N°	NOM	PRENOMS	Culture Générale		Moyenne	Décision du Jury	
			Modèle Juridique	Alternatif et Réglement des Conflicts			Droit Procès
168	HIDOUKPO	Portail	38,00	37,75	75,75	37,75	Accepté(e)
169	HIDOUKOU	A. Mariam	32,50	31,50	64,00	32,50	Accepté(e)
170	HIDOUSSOU	M. Kévin	37,50	35,00	72,50	36,25	Accepté(e)
171	HIDOUSSOU	Ogou Peral	38,00	38,00	76,00	38,00	Accepté(e)
172	HIDOUVAT	Mt. Maryline Hervine	31,00	33,00	64,00	32,00	Accepté(e)
173	HIDOUYAO	Françoise	38,00	36,50	74,50	34,75	Accepté(e)
174	HIDOURIA	J. Mireille	39,00	39,00	78,00	39,00	Accepté(e)
175	HIDOUSSOU	Karacou Kallige B. C.	38,00	31,00	69,00	34,50	Accepté(e)
176	HIDOUSSOU	Clémoghe Didier N.	38,00	38			

REPUBLIC DU BENIN
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION
CERTIFICAT D'APTITUDE A LA PROFESSION D'AVOCAT
RESULTAT D'ADMISSIBILITE (ECRIT) 2019 - 2020

N°	NOM	PRENOMS	Culture Générale	Modèle Alternatif et et Juridique des Conflits	Droit Procèsoral	Total	Moyenne	Délibération du Jury
101	DAVID	O. Céline	100,00	85,50	99,00	287,50	97,67	Admissible
102	DAYATO	Mylène Pauline					95,00	Admissible
103	DEDEGBE	Freddy	113,00	10,00	108,00	231,00	95,39	Refusé(e)
104	DEGILA	Randol					96,00	Admissible
105	DEGINOU	Étienne Romuald	108,00	10,00	105,00	223,00	92,67	Refusé(e)
106	DEGUENON	A. Appolinaire	105,50	87,00	98,50	283,00	95,33	Admissible
107	DEGUENON	S. U. Miguel	107,50	11,00	12,00	241,00	95,67	Admissible
108	DIABO	M. Ravi	113,00	98,50	103,75	315,25	98,83	Refusé(e)
109	DIASSA	Géobac Jette	108,00	13,00	102,00	213,00	90,22	Admissible
110	DIAVODEO	H. Ismaïle Franck	108,00	12,00	99,50	219,50	94,44	Admissible
111	DIJOGBENOU	Alphonse	122,00	13,00	122,75	356,00	112,00	Admissible
112	DIKOLIO	Notable B.	109,00	10,00	107,75	226,00	98,75	Refusé(e)
113	DIJOMATIN	Ernest	108,00	95,50	99,25	212,50	98,11	Admissible
114	DIJOUAMON	Sylvestre	118,00	10,00	105,00	263,00	98,44	Admissible
115	DONOUVOSSI	Coco E. Charlemagne					98,00	Admissible
116	DOSSOU-YODO	Chimelle	106,00	13,00	108,50	227,50	98,44	Refusé(e)
117	DOTCHAMOU	Adja Samuel	108,00	11,00	108,00	224,00	98,00	Refusé(e)
118	DOUGOU	Blouz Paul	109,00	10,00	106,75	215,75	98,75	Admissible
119	EDIKOU	D. Igor	107,50	98,00	108,00	293,00	98,33	Refusé(e)
120	EGLO	Amélie Ariâne Winnie	109,00	11,50	108,00	244,50	98,50	Refusé(e)
121	EHOUÉ	Landry Barnabé D.	108,00	10,00	102,25	250,00	95,44	Admissible
122	ESSE	Kouassi Christophe	104,00	11,75	101,75	216,75	98,83	Admissible
123	FADE	Hervé	105,00	10,00	12,50	220,00	95,50	Admissible
124	FADONOUGBO	K. Emmanuel	106,00	11,00	107,75	213,75	95,00	Refusé(e)
125	FALOLA	Ulrich	108,00	94,00	11,25	201,00	91,44	Admissible
126	FATON	E. Dalton				200,00	93,00	Admissible

REPUBLIC DU BENIN
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION
CERTIFICAT D'APTITUDE A LA PROFESSION D'AVOCAT
RESULTAT D'ADMISSIBILITE (ECRIT) 2019 - 2020

N°	NOM	PRENOMS	Culture Générale	Modèle Alternatif et et Juridique des Conflits	Droit Procèsoral	Total	Moyenne	Délibération du Jury
101	ASSANI	Christian Jules H.	100,00	11,00	107,00	218,00	79,33	Admissible
102	ASSE	Comtan Armel					90,00	Admissible
103	ASSIEVI	S. T. Roland	106,00	17,50	14,00	231,50	93,28	Admissible
104	ASSINDANA	Emilia Sylviane Gisèle	108,00	13,00	12,00	227,00	11,89	Admissible
105	ASSOGBA	Asseline Patrick	110,00	20,50	11,50	242,00	10,94	Admissible
106	ASSOGUA	Eric Achille	123,00	18,00	12,25	253,25	98,00	Admissible
107	ASSOGUABA	Edm' René	121,50	19,00	13,50	251,50	94,89	Admissible
108	ASSONGBA	Ous	106,00	10,50	10,00	203,50	79,72	Refusé(e)
109	ASSOUNA	H. Justice	105,00	14,00	10,00	209,00	76,67	Admissible
110	ASSOUTO	Abdoul Chakour N. S. Y.	144,00	27,50	15,25	311,50	12,39	Admissible
111	ATATCHADE	Camella					90,00	Admissible
112	ATTOLOU	S. Edwige	108,00	13,00	13,50	229,00	11,11	Admissible
113	ATTOLOU	Sergelyne	108,00	13,00	13,50	213,00	11,33	Admissible
114	HEAVLESSI	Victoria F. S.	144,00	14,50	18,00	265,00	98,44	Refusé(e)
115	HEAVLESSI	Molise Ulrich	107,00	18,00	10,50	215,50	97,72	Admissible
116	HEAVLESSI	Renaud Faure	111,00	11,00	10,00	222,00	95,89	Admissible
117	HEAVLESSI	François Nellys	108,00	12,50	10,00	214,50	98,28	Refusé(e)
118	HEVADOKOUN	Rapah	107,00	16,75	17,50	244,25	93,14	Admissible
119	AZIMANZON	Landry	102,00	10,00	11,50	213,50	91,54	Admissible
120	BABA BOOR	Adama	103,00	17,50	10,50	221,00	10,47	Admissible
121	BADAROU	A. Abil	104,00	13,00	10,00	218,00	95,41	Admissible
122	BADIN	M. Angèle Anou	108,00	10,00	14,25	210,00	98,75	Admissible
123	BALLEY	Maryse Edith Aymé	109,00	11,50	10,50	214,50	10,50	Admissible
124	BALLOT	Maureille Lydia	108,00	17,50	10,50	213,50	98,28	Admissible
125	NEBATONON	Christiane H. L. A.	104,00	17,50	10,75	208,50	93,75	Refusé(e)

REPUBLIC DU BENIN
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION
CERTIFICAT D'APTITUDE A LA PROFESSION D'AVOCAT
RESULTAT D'ADMISSIBILITE (ECRIT) 2019 - 2020

N°	NOM	PRENOMS	Culture Générale	Modèle Alternatif et et Juridique des Conflits	Droit Procèsoral	Total	Moyenne	Délibération du Jury
201	KOUNAGHE	Moscan	113,00	106,00	10,00	239,00	103,33	Admissible
202	KOUNOUWERA	M. Neville	115,00	88,25	107,75	291,00	95,83	Refusé(e)
203	KOUTCHELE	A. Farou	109,00	106,00	104,50	319,50	111,33	Admissible
204	KOUTINHOU	Cédric	108,00	14,00	103,50	229,50	98,00	Admissible
205	KOUTON	S. Dominique	109,00	106,50	106,50	222,00	98,33	Refusé(e)
206	KUPATEHOU	C. Martial				200,00	90,00	Admissible
207	KPEGOUNOU	Mounirou	104,00	106,00	101,00	211,00	95,00	Refusé(e)
208	KPOBOZAN	Marcel	113,00	106,00	101,00	220,00	98,50	Admissible
209	KPOSSOU	T. Hélia	108,00	109,00	12,75	329,00	111,33	Admissible
210	LAGABIDE	Véolia	108,00	108,50	108,00	324,50	108,25	Refusé(e)
211	LIGHEME	A. Hermine C.	109,00	11,00	107,75	225,00	95,50	Admissible
212	LOGO	Emile	111,00	12,00	11,00	234,00	117,33	Admissible
213	LOKO	Cédric	109,00	106,00	111,50	326,50	105,17	Admissible
214	LOKO	Mick	105,00	10,00	107,50	212,50	98,75	Admissible
215	LOUPEDA	Asma	108,00	106,50	107,00	311,50	107,75	Admissible
216	MAJUA	Regis Alain Célestin	102,50	10,00	108,00	211,00	95,50	Admissible
217	MAHOUWENGB	Emile	108,00	17,50	13,25	213,50	95,50	Admissible
218	MAMADOU DJAOUA	Mariama	109,00	105,50	107,25	311,50	105,00	Refusé(e)
219	MAMAHAN INOUSSA	Safourou	108,00	19,00	12,25	228,00	95,75	Admissible
220	MARFORIKAN	T. Céline	112,00	12,00	10,50	232,00	111,33	Admissible
221	MEHOUELLEY	C. Augustin				200,00	100,00	Admissible
222	MEINSAH	A. I. Serge				200,00	100,00	Admissible
223	MEVI	A. Antide	108,00	108,00	104,75	310,75	104,17	Admissible
224	MEVI	Zanklan Soumou Romualde	113,50	11,00	111,75	231,25	99,50	Admissible
225	MEWANOU	Didier D. H.	108,50	108,50	101,00	318,00	106,33	Admissible
226	MIGAN	Sewandou Sébastien				200,00	100,00	Admissible

REPUBLIC DU BENIN
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION
CERTIFICAT D'APTITUDE A LA PROFESSION D'AVOCAT
RESULTAT D'ADMISSIBILITE (ECRIT) 2019 - 2020

N°	NOM	PRENOMS	Culture Générale	Modèle Alternatif et et Juridique des Conflits	Droit Procèsoral	Total	Moyenne	Délibération du Jury
211	MISSAHOGBE	C. Constantine	111,00	11,00	10,50	212,00	11,22	Admissible
212	MOROU	Khossa					90,00	Admissible
213	MOUSTAPHA	Seydouk	107,50	18,00	10,25	244,00	97,11	Admissible</td

I- Abonnement

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

II- Publi-rédaction**1- Textes proposés par l'annonceur**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

2- Textes proposés par la rédaction

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

III- Insertions publicitaires

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

IV- Petites annonces

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo

 1 mois 3 mois 6 mois 1 an

Autre localité du Bénin

 10.000 F Cfa 25.000 F Cfa 45.000 F Cfa 80.000 F Cfa

Afrique/Europe /Monde

 12.000 F Cfa 30.000 F Cfa 50.000 F Cfa 90.000 F Cfa

Soutien

 15.000 F Cfa 35.000 F Cfa 55.000 F Cfa 120.000 F Cfa 100.000 F Cfa

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

BOÎTE POSTALE :

TÉL :

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON :

Ci-joint mon règlement d'un montant DE F Cfa à l'ordre de

BP

(Rép. du Bénin) - Tél.:

pour règlement par :

 Chèque Espèces Mandat-lettre**AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE**

CONSEIL & STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION & PRINT

GRAPHISME & INPHOGRAPHIE - ÉVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB & DIGITAL - FORMATIONS

L'UC Sampdoria et le H2T academy au chevet des joueurs béninois (AS Lagarde et ses partenaires offrent une formation à 100 jeunes footballeurs)



Le centre IYF d'Adjagbo situé dans la commune d'Abomey-Calavi abrite depuis le 22 février dernier et ceux jusqu'au 28 février un stage de formation de football à l'endroit de plusieurs centre de formation béninois ayant des joueurs de 7 à 16 ans. Pendant cette semaine de stage, ces enfants venus de plusieurs centre de formation seront soumis au système de formation du club italien dénommé la Sampdoria avec ces formateurs venus outillés les encadreurs sportifs et ces jeunes footballeurs.

Promouvoir le football à la base et faire connaître les notions de base de formation du football des enfants aux encadreurs sportifs béninois et leurs

joueurs tel est l'objectif de ce stage de formation du franco béninois Raymond Tchaye et de ses partenaires italiens à l'endroit des sportifs béninois. Fruit d'une coopération entre l'UC Sampdoria, un club de la série A italienne de football et H2T Académie situé en France et certains centres de formation du Bénin comme : AS Lagarde, New Star et As volcan, ce stage de formation permettra à ces jeunes footballeurs béninois de découvrir la partie visible du professionnalisme du sport avec les différents ateliers qui seront soumis à leur attention. Pour les initiateurs de ce stage et notamment le franco béninois Raymond Tchaye, entraîneur de formation, titulaire du diplôme de l'UEFA A, directeur technique du centre de formation de Red Stars, et recruteur pour France Football détection, c'est de faire émerger le football béninois à travers la formation de ceux qui interviennent dans le domaine et surtout celui de la formation



des jeunes.

Pendant une semaine, ces gamins seront aux différents ateliers. Qui consistera à leur faire découvrir les exigences du football professionnel à travers la conduite de balle, la concentration sur le geste à faire ou encore jeu de têtes. Ce qui se résume à la concentration, la technique et la discipline. Pour Raymond Tchaye, l'heure n'est pas de choisir des gamins au bout d'une semaine, mais de voir le potentiel et de travailler sur une longue période. Car il ne servira à rien d'envoyer un enfant en Europe qui ne confirme pas. C'est dans ce contexte que l'un des éducateurs de l'académie UC Sampdoria, Marco Bracco pense qu'il faut axé la for-

mation sur le plan tactique, car pour lui en parcourant plusieurs pays africains comme le Kenya, l'Ouganda et la Côte d'Ivoire, les gamins africains sont bien bâties et ont la technique, mais ont souvent de carence dans le domaine tactique et de la préparation physique au haut niveau. Il n'a manqué de demander aux jeunes talents en devenir de s'accrocher à cinq éléments qui les aideront dans leurs carrières. Il s'agit essentiellement du respect, du fair-play, de la discipline, s'amuser et surtout être sérieux. C'est ça qui fait la différence entre le monde amateur et professionnel. Pour Roberto Morosini, il se désole du fait qu'en Afrique on pense plus à jouer les matchs sans les préparer. Or le match en réalité est la conclusion du travail élaboré et non le contraire. Il a aussi remarqué le manque de culture spécifique dans chaque compartiment du jeu. Hors le plus important est de pouvoir mettre les stratégies en place. "Nous allons apprendre à ces enfants le geste

technique singulier qu'ils vont appliquer lors des rencontres." Heureux de voir ces formateurs, Juste Adjé, pensionnaire de New Star, pense que cette journée est très différente de ce qu'ils font d'habitude. Au nom des autres il promet mettre tout en œuvre pour suivre religieusement les consignes des différents formateurs afin d'être parmi les meilleurs.

Rappelons que ce stage est offert à 100 jeunes footballeurs béninois qui ont bénéficié de kits composé de maillots et autres grâce à l'appui de Copylis et qu'un match amical est programmé le dimanche 28 février prochain afin de faire le brainstorming sur les notions enseignées à ces footballeurs béninois et leur encadreurs.

Flavien Atchadé



Assemblée Générale Elective du Bureau Du Cnos-Ben Stop et fin des Candidatures pour le renouvellement du (Cnos-Ben)



Après les travaux de l'Assemblée générale ordinaire du samedi 16 janvier dernier, la Commission électorale indépendante a lancé, le mercredi 10 février 2021, un appel à candidature afin de procéder au renouvellement des différents postes du Comité national olympique et sportif béninois. Ainsi, les candidats ont jusqu'à ce jour vendredi 26 février 2021 à 18h pour déposer leur dossier au siège

de l'institution afin de se voir compter parmi les candidats retenus par la commission. Pour rappel, le mandat du bureau actuel du Cnos-Ben dirigé par Julien Minavoa arrive à terme le 20 mars prochain. Et c'est pour respecter les textes de l'institution que Julien Minavoa et son équipe ont remis leur poste respectif en jeu. Rappelons que l'assemblée générale élective du Comité national olympique et sportif béninois (Cnos-Ben) se tiendra, le samedi 13 mars 2021 à l'auditorium Marius Francisco du Comité national olympique et sportif situé dans l'enceinte du Stade Général Mathieu Kérékou. F.A



Le Président de la République du Bénin a reçu en audience un émissaire de son homologue de la Côte d'Ivoire, ce mardi 23 février 2021 au Palais de la Marina à Cotonou. Au menu des échanges entre le Chef de l'Etat béninois Patrice TALON et Albert François AMICHIA, Ministre de la Ville de Côte d'Ivoire et ancien Ministre des Sports de son pays, la prochaine élection à la tête de la Confédération africaine de football.

Au sortir de l'audience, le Ministre Albert François AMICHIA, par ailleurs Maire de Treichville et Président du

Conquête de la présidence de la CAF par l'Afrique de l'Ouest Le Président TALON reçoit en audience Albert François AMICHIA, envoyé spécial du Président Alassane OUATTARA

CHIA a insisté sur la qualité des conseils que le Chef de l'Etat du Bénin lui a prodigués et la stratégie qu'il faut mettre en œuvre pour que l'Afrique de l'Ouest, à travers le candidat de la Côte d'Ivoire puisse remporter la présidence de la CAF. Selon l'émissaire du Président Alassane Dramane OUATTARA, Patrice TALON n'a pas manqué de partager avec son hôte la vision du sport qu'il développe au Bénin et les succès déjà engrangés. Ce qui a faire dire au Ministre ivoirien, toute son admiration au Chef de l'Etat béninois pour sa bonne connaissance du monde du sport et sa vision globale pour le Bénin.

Le Ministre Albert François AMICHIA, par ailleurs Maire de Treichville et Président du

Conseil des Collectivités Territoriales de l'UEMOA, a rapporté au peuple béninois, les bonnes nouvelles de la communauté béninoise en Côte d'Ivoire qui, selon lui, est tellement bien intégrée qu'on a du mal à parler de communauté mais de frères ivoiro-béninois qui vivent en paix dans un pays frère.

Pour l'élection du Président de la CAF le 12 mars 2021 à Rabat au Maroc, la Côte d'Ivoire a un candidat qui se veut le candidat de l'Afrique de l'ouest, en la personne de Jacques Anouma, ancien président de la Fédération ivoirienne de football, ancien président de l'Union des fédérations ouest-africaines de football et membre du Comité exécutif de la CAF et de la FIFA.

Élection du président de CAF

Le président Talon reçoit François Albert Amichia



L'ivoirien Jacques Anouma compte bien devenir le prochain président de la Confédération africaine de

son soutien. C'est le président Alassane Ouattara qui a envoyé l'ancien ministre du Sport de Côte d'Ivoire au Palais de la Marina ce mardi 23 février 2021. Le sujet principal de cette entrevue était la prochaine élection du président de la CAF à laquelle participe l'ivoirien Jacques Anouma. L'ancien

ministre ivoirien a donc profité de cette audience pour recevoir des conseils du président Talon en vue de faire élire celui que l'on présente comme le candidat de l'Afrique de l'Ouest. L'émissaire du Président Ouattara en a également profité pour s'enquérir de l'état du sport béninois. Le locataire de la Marina lui a

alors fait part de sa vision pour le sport ainsi que les différents succès qu'il a engrangés. François Albert Amichia est donc ressorti tout admiratif du président de la République béninoise de cette audience. Rendez-vous le 12 mars prochain pour savoir si la stratégie d'Anouma sera payante.

Perspective de la présidentielle 2021

Golou et les siens posent leurs valises au BR



C'est à la salle de conférence du chant d'oiseau à Cadjéhoun cet après-midi que le Parti Social-Démocrate aile GOLOU, a fait sa déclaration de fusion au Bloc Républicain. Après sa confirmation de rejoindre la mouvance présidentielle, le Président Emmanuel GOLOU et ses militants, ont enfin levé un coin de voile sur ce qui jusque-là, semblait constituer un point d'ombre. Depuis quelques heures c'est connu. C'est battant pavillon Bloc Républicain, que le PSD s'est engagé pour battre avec le Bloc Républicain une véritable campagne en vue d'une brillante réélection du Président Patrice TALON au soir du 11 avril.

Voici la déclaration du Président Emmanuel GOLOU □

Landry VODJI

Mr le Secrétaire National du Bloc Républicain,

Messieurs les membres du Bureau Politique du Bloc Républicain,

Messieurs les membres de la délégation du Bloc Républicain,

Chers camarades du Bureau Politique du Parti Social-Démocrate,

Chers camarades délégués,

Mesdames Messieurs,

C'est pour moi, bien plus qu'un plaisir,

une immense joie d'être avec vous en ce moment pour célébrer cet instant solennel. Il était grand temps, comme vous l'attendiez certainement, qu'enfin nous fassions le pas pour clarifier ce qui jusque-là est resté doute et questionnement. Le Bénin, notre chère nation, est en train d'écrire depuis 2016 une autre page de son histoire ; une page dont les lignes sont empreintes de profondes transformations, parfois douloureuses, mais pleines de bonnes perspectives. Aujourd'hui nous pouvons l'affirmer haut et fort car, vous vous en doutez bien, nous avons pris le temps d'observer, d'analyser, de critiquer, de décortiquer chaque acte et chaque événement depuis tout le temps qu'a duré notre silence et sommes aujourd'hui à même d'affirmer avec assurance que les bases fondamentales d'un rayonnement certain de notre pays sont désormais jetées. Le Gouvernement du Président Patrice Talon dès son installation, a proposé un Programme d'Actions que nous avons pris le temps d'analyser. Ce Programme d'Actions est ambitieux et cohérent, avec aujourd'hui des résultats concrets qui rassurent. De la quiétude des citoyens en matière de sécurité, de la libre circulation des biens et des personnes, aux questions prioritaires vitales telles que l'eau et l'énergie, de même que les infrastructures routières, les réformes n'ont manqué d'impacter aucun secteur. D'autres secteurs prioritaires comme la santé, sont en ligne de mire avec le projet d'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH), la formation des professionnels du secteur, l'amélioration du plateau technique, et l'érection d'hôpitaux aux normes internationales. Au demeurant, notre économie dernière mise à rude épreuve avec à la fois, la fermeture des frontières nigérianes et la pandémie du COVID 19, a tenu, survécu

et a de beaux jours devant elle. Non sans difficultés certes, mais nous avons tenu bon. Nous avons, au-delà de notre capacité résiliente, réussi à confirmer notre aptitude à nous adapter aux circonstances draconiennes pour puiser au fond de notre potentiel, les ressources nécessaires pour résorber nos crises. C'est le lieu de saluer nos gouvernements pour tous les efforts déployés au cours de cette période périlleuse. Mesdames, Messieurs,

C'est fort de cet état des lieux que nous avons décidé de nous adresser à vous ce jour. Et ceci, après nous être soumis à l'exercice d'écoute de notre base militante à laquelle nous adressons ici une retentissante reconnaissance pour sa fidélité. Aussi, sommes-nous conscients qu'aucune œuvre humaine n'est parfaite, et que face à certains défis tels ceux qui s'annoncent il n'y a qu'ensemble que nous pouvons les relever. Il n'y a qu'ensemble que, toutes querelles tues, toutes divergences absoutes, nous pouvons boucher la jarre trouée. C'est donc en conséquence de cette évidence que, faisant échos aux incessants appels de notre base militante, nous avons décidé de rejoindre la mouvance présidentielle et d'accompagner le Président Patrice Talon dans sa mission de révélation du Bénin ; une mission qui ne saurait être écourtée en si bon chemin d'un seul mandat, mais dont les probants et convaincants résultats nous imposent de le soutenir pour un second mandat afin de consolider les acquis actuels. C'est à ce prix que nous pourrons nous-mêmes nous assurer de léguer demain à la postérité un héritage consistant. Mesdames, Messieurs,

Conscients que jusque-là, des questions taraudent toujours les esprits, nous annonçons solennellement aujourd'hui que c'est aux côtés du Bloc Républicain, que nous déposons les valises du Parti Social-Démocrate.

Nous y sommes, parce-que le Bloc Républicain est un parti jeune né avec des dents, un parti très ouvert où règnent la démocratie et la solidarité ; et donc nous ne ménagerons aucun effort pour qu'ensemble nous en fassions un parti très solide et rayonnant. Bravo à son secrétaire national, Mr le Ministre d'État Abdoulaye Bio Tchané pour l'excellent travail accompli depuis la création du parti. Nous y sommes aussi pour battre campagne sur le terrain et partout, afin que d'une mobilisation digne et forte, digne de la détermination et de l'engagement de nos différentes structures, nous travaillons à la retentissante réélection de notre candidat, le Président Patrice TALON au premier tour des présidentielles d'avril 2021. Voilà donc la célébration que nous vous annonçons, un rendez-vous de l'histoire que nous voudrions nous donner ici et maintenant, dans les esprits et dans les cœurs, afin que seul le Bénin soit l'unique intérêt qui nous guide, qui guide nos pas.

Mesdames, Messieurs, Permettez-moi de profiter de cette tribune pour lancer à tous nos compatriotes un message d'apaisement et de cohésion pour une élection pacifique.

Vive le Bloc Républicain,
Vive la démocratie béninoise,
Vive le Bénin,
Je vous remercie.



Élection présidentielle 2021/ Conférence de presse du duo Corentin Kohoué et Irénée Agossa

« L'opposition est bel et bien présente à l'élection présidentielle d'avril 2021 » dixit Corentin Kohoué et Irénée Josias Agossa



À l'hôtel de Cotonou a servi de cadre au duo Corentin Agblessé Kohoué et Irénée Josias Agossa retenus pour les élections présidentielles d'avril 2021 d'effectuer une conférence de presse après la validation de leur candidature par la cour constitutionnelle. Devant les professionnels des médias, ce duo a dévoilé à la population béninoise, la stratégie adoptée pour être parmi les candidats avant d'inviter le peuple béninois à voter pour eux car ils sont véritablement de l'opposition et veulent restaurer la démocratie béninoise qui est en perdition depuis l'avènement du gouvernement de la rupture. *<Restaurer la confiance>*, tel est l'objectif du duo Corentin Kohoué et Irénée Josias Agossa en déposant leurs candidatures pour le compte des élections présidentielles d'avril 2021. Ainsi, après la validation par la cour constitutionnelle de leur dossier de candida-

ture, afin de prendre part aux élections présidentielles d'avril 2021, Corentin Kohoué et Irénée Agossa sont heureux de faire partir du starting block. En confirmant notre duo pour le compte de ces élections, la cour constitutionnelle vient de montrer à la face du monde que c'est une première victoire obtenue par l'opposition. Et à travers cette conférence de presse, nous tenons à remercier tous ceux qui dès le début de cette aventure nous ont soutenu et nous ont donné le courage que nous pouvons sauver cette nation malgré ce que beaucoup voyaient comme des obstacles insurmontables sur ce chemin. Membre du parti, les Démocrates au départ, ce duo a été banni par les responsables de ce parti après le dépôt de leur candidature à la commission Électorale Nationale Autonome (CENA). Aujourd'hui, nous sommes < l'étonnement > et quand on vous dit que nous avons réussi à avoir le parrainage que beaucoup ont cherché pour être à cette élection présidentielle il y a trop de sourire. Corentin Kohoué et Irénée Agossa se sont préparé et aujourd'hui nous sommes prêts pour la victoire finale selon Corentin Kohoué. Corentin Kohoué et Irénée Agossa,

L'Incompris

Ayant constaté que nous sommes face à un régime de ruse et de rage, nous

avons très tôt entamés les démarches et nous avons informé nos leaders de notre ambition à être candidats pour le compte de ces élections présidentielles. Nous leur avions dit qu'il faut absolument tout faire pour participer à cette élection, en dépit des barrières, nos idéaux sont clairs, nos valeurs sont en jeu et nous sommes prêts à libérer le peuple béninois qui souffre le martyre depuis 2016. Ils nous ont mal compris et aujourd'hui nous avons raison. Pour nous, malgré qu'ils nous ont suspendus du parti, nous nous considérons toujours de la maison tout en les invitant à nous soutenir afin qu'on puisse battre le président Patrice Talon sur son territoire. L'heure n'est plus pour eux à se morfondre mais à s'attendre sur l'essentiel afin de sauver ce pays, en choisissant le duo Corentin Kohoué et Irénée Agossa pour la restauration de la démocratie. Nous ne sommes pas partisans de la violence

Pour le duo Corentin Kohoué et Irénée Agossa, candidat de l'opposition, la violence ne règle pas tout. Parfois il faut choisir le juste milieu et c'est pourquoi nous avons choisi la voie des urnes pour faire partir Patrice Talon. Le peuple est le seul détenteur du pouvoir. Tournons la page et travaillons ensemble afin de restaurer la démocra-



Ericsson nommé leader des infrastructures réseaux 5G pour les fournisseurs de services de communication dans le rapport 2021 du Magic Quadrant de Gartner



Le leadership commercial d'Ericsson sur la 5G et son avance technologique sont connus de manière indépendante dans toute l'industrie

Ericsson se classe en tête du Magic Quadrant de Gartner pour sa «capacité d'exécution»

La plate-forme 5G de bout en bout est au cœur de la stratégie 5G centrée sur les clients. Ericsson a été nommé leader du Magic Quadrant 2021 dans le domaine des infrastructures réseaux 5G pour les fournisseurs de services de communication par Gartner, société indépendante de recherche et de conseil en informatique.

Cette reconnaissance dans l'édition de février 2021 du rapport vient illustrer la position de leader d'Ericsson à la fois en matière de vision globale et de capacité d'exécution. Les fournisseurs qui proposent des offres 5G pour les opérateurs de services de communication ont fait l'objet d'une évaluation complète et indépendante par les experts de Gartner, au niveau de leur vision et leur

capacité d'exécution. Les fournisseurs d'infrastructures réseaux 5G de bout en bout ont été évalués par Gartner sur la façon dont ils permettent d'être compétitifs, efficaces, efficaces et d'avoir un impact positif sur les revenus, la fidélisation et la réputation. L'évaluation de la capacité d'exécution a porté sur les produits et services d'Ericsson, la réactivité en réponse aux besoins du marché et les performances obtenues, l'exécution marketing, l'expérience client et la viabilité globale.

Fredrik Jejdling, vice-président exécutif et directeur de la Business Area Réseaux d'Ericsson, déclare : « De la recherche au déploiement, nous avons investi massivement dans la 5G pour disposer des meilleurs produits, compétences et personnel sur le terrain en réponse aux besoins de nos clients. Nous pensons que cette reconnaissance dans le Magic Quadrant de Gartner reflète notre leadership technologique, notre compétitivité sur le marché, notre détermination à innover et notre engagement envers nos

Leader du secteur dans le domaine des réseaux 5G, Ericsson dispose actuellement de plus de 130 accords commerciaux 5G avec des fournisseurs uniques de services de communication (CSP) et alimente 79 réseaux 5G live dans le monde entier.

Ericsson fait continuellement évoluer ses offres 5G de bout en bout, qui comprennent Ericsson Radio System, le cur 5G, l'orchestration et le transport 5G ainsi que les services. L'entreprise a développé des logiciels innovants tels que Ericsson Spectrum Sharing, 5G carrier aggregation et Uplink Booster, qui améliorent considérablement la couverture, le débit des utilisateurs et l'efficacité spectrale.

Ces technologies aident les fournisseurs de services à déployer et à faire évoluer la 5G afin de garantir la meilleure expérience possible à l'utilisateur final. De plus, les produits Ericsson Radio System livrés depuis 2015 peuvent supporter la capacité 5G New Radio (NR) grâce à l'installation logicielle à distance.

Ericsson Digital Services propose une solution 5G Core dual-mode pour des réseaux plus intelligents, permettant aux fournisseurs de services de communication d'offrir une multitude de nouvelles opportunités commerciales aux utilisateurs mobiles et aux industriels.

La solution 5G Core d'Ericsson combine les fonctions réseaux Evolved Packet Core et 5G Core dans une plate-forme cloud native commune qui prend en charge la 5G NR SA et NSA ainsi que la 4G, la 3G et la 2G.

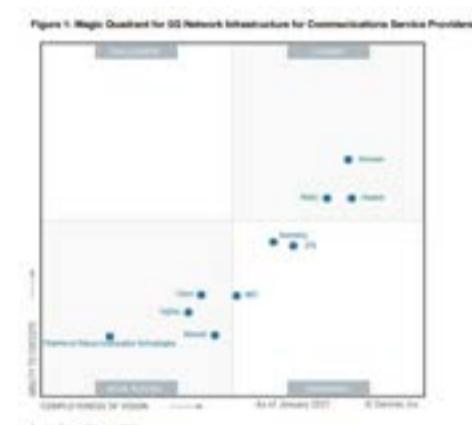
Télécharger le rapport complet : le Gartner Magic Quadrant 2021 for 5G Network Infrastructure for Communications Service Providers

Avertissement de Gartner : Gartner ne fait la promotion d'aucun vendeur, produit ou service présenté dans nos publications de

recherche, et ne conseille pas aux utilisateurs de technologie de ne choisir que les vendeurs les mieux notés ou ayant une autre désignation. Les publications de recherche de Gartner sont constituées des opinions de l'organisme de recherche Gartner et ne doivent pas être interprétées comme des déclarations de fait. Gartner décline toute garantie, expresse ou implicite, concernant cette recherche, y compris toute garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier.

A Propos d'Ericsson

Ericsson permet aux fournisseurs de services de communication de capturer tout le potentiel offert par la connectivité. Notre portefeuille couvrant les réseaux, les services numériques, les services managés et les activités émergentes est conçu pour permettre à nos clients d'être plus performants, de passer à l'ère digitale et de trouver de nouvelles sources de revenus. Les investissements d'Ericsson dans l'innovation ont permis à des milliards de personnes à travers le monde de bénéficier des avantages de la téléphonie et du haut débit mobile. L'action Ericsson est cotée au Nasdaq Stockholm et au NASDAQ à New York. www.ericsson.com



INSCRIPTION EN LIGNE POUR LE BEPC AU BÉNIN UNE RÉVOLUTION PALPABLE SOUS LE PRÉSIDENT PATRICE TALON

Une révolution indéniable est en cours dans le système éducatif béninois sous le Gouvernement du Président Patrice TALON. Aujourd'hui au Bénin, toutes les données de tous les élèves des collèges et lycées privés et publics sont numérisées. Autrement dit, tous les élèves du Bénin sont immatriculés. Ce qui permet, entre autres, grâce à la plateforme EducMaster, de procéder à l'inscription en ligne au BEPC avec plus de fiabilité. *«Le BEPC 2021 est une véritable nouvelle formule. Je puis dire que nous sommes venus à l'échéance de faire goûter au peuple béninois le e-BEPC»,* a informé le Directeur des Examens et Concours, Dr Roger KOUADIOINOU, sur l'émission 5/7 Matins de l'ORTB de ce jeudi 25 février 2021. «Par le passé, l'organisation du BEPC relevait carrément d'un mode artisanal. Parce qu'il nous fallait autour de 5 mois de préparatifs sitôt que le communiqué d'inscription est lancé entre novembre et décembre. Au terme du délai de dépôt échu des dossiers, nous passions 3 mois de saisie des données à partir du dossier physique déposé par le candidat dans son établissement. *A présent, avec la récupération des données et les logiciels pertinents que le Consultant de EducMaster a su faire aboutir, cela nous a permis de faire passer de 5 mois à 1 mois et demi»,* a informé le DEC. Toute modestie gardée, le Consultant EducMaster, Dr Wahidi Abdou BELLO, a rassuré, sur le plateau de la télévision nationale, que «nous avons un environnement politique qui a permis la

mise en œuvre de la révolution numérique». *«Nous ne pouvons pas continuer à utiliser des moyens rudimentaires pour gérer près d'un million d'élèves»,* a soutenu l'Enseignant chercheur de la Faculté des Sciences et Techniques (FAST) de l'Université d'Abomey-Calavi. Grâce à cette inscription en ligne, trois bénéfices se dégagent selon le Consultant actuellement Directeur de l'Ecole de Formation des Personnels d'Encadrement de l'Education Nationale (EFPEEN). Il y a d'abord le gain temporel, ensuite le gain financier et enfin la fiabilité de la qualité des candidats. Justin AMOUSSOU

«Sur la plateforme EducMaster, c'est depuis plus de 2 ou 3 ans en arrière que tout parent qui est désireux de suivre l'évolution de son enfant n'a qu'à satisfaire à l'obligation de se rapprocher de l'établissement et d'avoir le numéro EducMaster de son enfant. Et de n'importe où à travers le monde, il peut consulter sitôt. Par exemple, les moyennes du premier semestre de cette année sont déjà calculées. Les censeurs ravitaillent la plateforme et tout parent peut connaître à distance la moyenne et le rang obtenus par son enfant. Et quand la moyenne annuelle est calculée, le parent peut également consulter la plateforme pour savoir si l'enfant passe ou redouble.» *Le Directeur des Examens et Concours, Dr Roger KOUADIOINOU, sur l'émission 5/7 Matins de la télévision nationale ORTB, ce jeudi 25 février 2021.*

«L'importante innovation aujourd'hui

pour le BEPC 2021, c'est que chaque parent d'élève peut se déplacer ou contacter l'établissement de l'enfant pour prendre son numéro EducMaster unique. Avec ce numéro, le parent a deux avantages. Le premier avantage concerne l'examen du BEPC. Il va sur la plateforme très intuitive (<https://dec.educmaster.bj/>) et il verra un menu intitulé »vérifier mon inscription.»* Après un clic, le menu va lui réclamer le numéro EducMaster. Dès que le numéro est mis, il verra apparaître la photo d'identité de son enfant et les différentes informations le concernant. Ce qui permettra, si jamais il y avait d'erreurs en amont, de saisir l'établissement pour les nécessités de correction. Il arrive parfois que des parents soient en voyage ou résident à l'étranger. Et c'est là le deuxième avantage. Il suffit pour le parent d'aller sur la plateforme et de mettre le numéro EducMaster pour vérifier le parcours scolaire de son enfant, les différentes classes effectuées depuis deux ans ainsi que les moyennes obtenues.» Dr Wahidi Abdou BELLO, Consultant EducMaster sur l'émission 5/7 Matins de la télévision nationale ORTB, ce jeudi 25 février 2021.

«Je voudrais bien insister sur la démocratisation de l'accès à la plateforme EducMaster (<https://dec.educmaster.bj/>). Figurez-vous que même le candidat concerné, s'il prend son propre numéro et à partir de sa tablette ou celle de ses parents à la maison, au jour d'aujourd'hui où je vous parle, il peut suivre les indications sur la plateforme et aller

jusqu'à générer le formulaire qui résume et qui lui certifie qu'il est effectivement inscrit au BEPC 2021.» Le Directeur des Examens et Concours, Dr Roger KOUADIOINOU, sur l'émission 5/7 Matins de la télévision nationale ORTB, ce jeudi 25 février 2021.

«Comme par le passé, nous avons encore découvert cette année, un bon nombre de candidats de la classe de 4ème et même de la classe de 5ème qui ont décidé d'être candidat au BEPC 2021, soit-disant pour tenter leur chance. Malheureusement, avec la plateforme EducMaster, il n'y a aucun moyen pour un chef d'établissement d'enrôler un tel candidat puisque l'inscription n'est plus physique. Il y a même des parents d'élèves qui ont sorti leurs enfants n'ayant pas la moyenne de passage en classe de 3ème dans les établissements publics pour les inscrire dans les établissements privés pensant qu'ils peuvent passer le BEPC. Ils ont tous échoué et il y a assez de pleurs. Vous ne pouvez pas imaginer ce qu'on a pu voir en matière de tentatives de magouilles dans le système éducatif béninois au point qu'on se demande s'il y a tant de tentatives de magouilles, quelle sera la qualité de ces futurs cadres que le système est sensé produire. Aujourd'hui, nous pouvons dire, grâce à cette réforme, que nous avons une meilleure qualité de la représentativité.» Dr Wahidi Abdou BELLO, Consultant EducMaster sur l'émission 5/7 Matins de la télévision nationale ORTB, ce jeudi 25 février 2021.

LOLO
ANDOCHE
PRÉT-À-PORTER

Unik **2.1**

Notre histoire reste Unik !



(+229) 97 01 04 90



Lolo Andoche



www.loloandoche.com